



Inventaire du patrimoine

Inventaire du patrimoine immobilier culturel

Comment se fait la sélection des biens ?

Le choix des biens inscrits à l'Inventaire s'appuie avant tout sur leur valeur patrimoniale, à l'échelle locale.

Il se base sur divers critères et intérêts, utilisés seuls ou combinés, qui servent de balises à la sélection des biens inventoriés et garantissent l'objectivité des choix.

- **Authenticité** : la fonction et l'usage, la forme et les matériaux ainsi que l'environnement du bien correspondent à l'état d'origine.
- **Intégrité** : le bien présente une homogénéité et une cohérence. Les fonctions premières sont encore bien identifiables malgré le changement d'usage.
- **Rareté** : au niveau local, le bien est un témoignage unique, rare ou exceptionnel, même fragmentaire par sa typologie, son style, sa datation ou son intérêt social ou historique.
- **Typologie** : le bien possède des caractères architecturaux liés à une fonction spécifique.
- **Archéologique** : le bien conserve, hors-sol, le témoignage significatif d'une occupation ou d'un usage ancien.
- **Architectural** : le bien répond aux caractéristiques d'un style architectural et possède une qualité de composition, de proportions, d'exécution, de vocabulaire formel et/ou décoratif.
- **Artistique** : le bien est conçu comme une "œuvre d'art" ou se singularise par un élément décoratif particulier.
- **Historique** : le bien rappelle un événement ou une période significative de l'Histoire.
- **Mémoriel** : le bien commémore un événement ou une tradition liés à la mémoire collective
- **Paysager** : le bien s'intègre particulièrement bien au terrain et/ou à l'environnement paysager.
- **Social** : le bien relève d'une organisation sociale, d'un mode de vie ou de pensée
- **Technique** : le bien est représentatif d'innovations techniques ou témoigne de l'ingéniosité de l'homme.
- **Urbanistique** : le bien contribue à la structuration de la trame bâtie.